

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-29

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L.766-4 ;

Vu le projet de décret n° XXX élargissant la liste des contreparties éligibles aux opérations conclues par des organismes de placement collectif ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 juin 2019,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé sous réserve de l'expertise des renvois afin de clarifier le sort des emprunts de titres et du collatéral

Fait le 13 juin 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER